

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 6 FEVRIER 2026

□ 1 Orientations budgétaires 2026 pour préparation du budget primitif.

Question première : Le conseil municipal actuel souhaite-t'il qu'un budget primitif 2026 soit établi avant les élections municipales de mars 2026 ?

Si non : le débat est clos.

Si oui : quelles sont les orientations budgétaires à adopter en priorité pour l'année 2026 ?

Avis du Conseil : Favorable à l'unanimité pour la confection du budget 2026.

Nous connaissons tous les priorités :

- **Église** : Nous sommes en attente de devis de 2 entreprises du bâtiment (habilitées par les Bâtiments de France) pour la consolidation et la remise en état du chevet. Comme, je vous ai avisé par mail, le coût estimé devrait être nettement inférieur au coût estimé par le cabinet d'architecture. Les devis sont promis pour fin février et pourraient être présentés lors du prochain conseil municipal du 6 mars prochain (Budgétaire si nous établissons le budget 2026). Prévision budgétaire en 2025 : 125 000 €.

Montant à inscrire en 2026 : 200 000 €

- **Ancienne École** : J'ai eu des renseignements concernant la possible réhabilitation de ces logements sans impact sur le budget communal. Il s'agirait de céder l'ensemble des bâtiments à un organisme associatif Soliha qui se chargerait de la réhabilitation globale, en aurait la jouissance durant une période d'environ 40 années. L'impact financier pour la commune serait donc nul. Les logements seraient restitués à la commune au terme des 40 ans avec un classement DPE maxi de B.

SOLIHA : 123 associations présentes en France hexagonale et Outre-mer. Le Mouvement SOLIHA est un réseau d'associations présent partout en France. Inscrit dans l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale.

SOLIHA met en œuvre l'ensemble des axes des politiques de l'habitat nationales et locales, comme le plan Logement d'abord. La gestion locative sociale, la production de logement social, l'accompagnement et médiation sociale, sont les moyens d'actions pour développer une offre de logement accessible.

Réhabiliter le bâti communal en logements sociaux.

- *La production de logements issus d'opérations de réhabilitation de bâti communal s'appuie sur un partenariat fort avec les collectivités locales.*
- *Ces nouveaux logements permettent de répondre à un besoin social en logeant des ménages fragiles ou aux ressources modestes couplé à une opportunité de réhabilitation d'un bien immobilier vacant et/ou dégradé.*
- *Réhabiliter le bâti communal en logements sociaux par la Maîtrise*

d'Ouvrage d'Insertion.

La Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) permet la production de logements très sociaux destinés à des personnes en difficulté en associant une offre immobilière accessible, une gestion locative adaptée et un accompagnement social.

Le champ de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion regroupe ainsi des logements collectifs en foyers ou résidences sociales, comme des logements individuels en diffus. Ils sont destinés à des ménages n'ayant pas la possibilité de se loger dans un logement ordinaire, social ou privé, de droit commun.

Aux côtés des collectivités locales pour répondre aux besoins des territoires

L'activité de production de logements d'insertion SOLIHA se déploie sur les territoires grâce à un agrément délivré par l'État. Les organismes MOI SOLIHA peuvent ainsi accéder aux mêmes dispositifs financiers que les organismes de logements sociaux HLM. SOLIHA propose des solutions aux communes, aux partenaires institutionnels et associatifs en produisant une offre locative sociale adaptée aux besoins de chaque territoire.

Ces organismes de production de logement d'insertion interviennent pour :

- Produire une offre de logement accessible aux ménages les plus modestes en répondant aux objectifs de production de logements sociaux assignés par la loi SRU ;
- Développer ou transformer une offre de logements ou d'hébergements avec des typologies adaptées aux besoins locaux ;
- Agir sur les situations d'habitat indigne et dégradé en recyclant une offre de logements privés ou publics existants ;
- Requalifier l'état des logements des centres anciens en favorisant une synergie de réhabilitation.

(Nous avons une AMO en cours avec la SPLA LTC : A voir si à conserver ou pas suivant la décision qui sera prise).

Pour mémoire :

Montant inscrit au budget 2025 pour l'ancienne école : 38 583,90 €.

Reconduire ou pas suivant les options de réhabilitation prises ?

Autorisez-vous le Maire à solliciter cette association pour une étude plus approfondie qui se fera évidemment après les élections.

Avis du Conseil : Autorisation pour le maire à solliciter SOLIHA.

- Autres lignes budgétaires d'investissement.
- Éclairage public : 10 000 € en 2025.
- Chaudière Mairie – École : 6 000 € en 2025 (à réévaluer).
- Acquisition de matériel : 6 000 € en 2025.
- Acquisition rétro projecteur : 5 000 €.
- Éclairage LED mairie et salle steredenn : 23 000 €.

Avis du Conseil : Ces lignes budgétaires seront conservées et réévaluées pour 2026.

2 Rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation à la semaine de 4,5 jours/semaine.

Actuellement semaine de 4 jours sur le RPI.

Pour info : Le gouvernement envisage un retour à la semaine de 5 jours... ?

Délibération.

Vote : Unanimité

3 Questions diverses.

- **La chaudière HS d'un logement communal est à changer :**

Reçu 1 devis . En attente d'un 2ème devis.

Montant : entre 5 000 et 6 000 €.

Délibération pour autoriser le Maire à signer le devis à hauteur maxi de 6 000 €.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires aux contrôles de légalité (pour la Préfecture).**

Devis en cours auprès de JVS informatique notre prestataire habituel.

Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Demande de l'association « Lanvellec Loisirs »** pour un changement de local. L'ex local infirmières (clés rendues au 31 janvier) pour leur stockage et le local associatif pour les animations (2 ou 3 fois par semaine).

Avis du Conseil : Le prochain conseil municipal prendra contact avec l'association pour émettre un avis et voir les modalités.

- **Demande d'acquisition d'un terrain communal par Mr et Mme Tudal.**
Voir plan. A voir sur place ?

Avis du Conseil : Une commission des travaux se rendra sur place pour étudier la demande.

- **Vote des subventions : Proposition de vote après les élections par le nouveau conseil municipal.**

Avis du Conseil : Avis favorable.

- **Pour info :**

- **Contrat de territoire :** subvention de 89 983 € à utiliser sur 2026.

- **Fonds de concours LTC :** 31 096,30 €.

Ces subventions, toujours disponibles, seront à inscrire en recette d'investissement sur le budget 2026 en indiquant leurs destinations budgétaires.

- **Courrier du tribunal administratif de Rennes en date du 28 janvier 2026.**

Abrogation des cartes communales sur LTC (concernés : Camlez, Caouennec, Lanvellec et Trézény) dans le cadre de la mise en place du PLUiH sur le territoire.

- **Résultat définitif du recensement :** 618 habitants.